EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 32
Votants : 37

L'an deux mille seize, le trente et un mars à 19H00,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 24 mars 2016.

Résultat du vote
Pour : 31
Contre : 6
Abstention : 0

OBJET : Vote du taux des quatre taxes 2016

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel), Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER, Christiane GONTHIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Louis BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73), Jean Paul PETIT, Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

Pouvoirs : Jean Michel FERTIER à Roger CHARVET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Jean Paul PETIT à Jean Paul CLARET, Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO,

PREFECTURE DE L'
14 AVR. 2016
SECTION CO

CONSIDERANT la réglementation du vote du taux des quatre taxes directes locales dont les dispositions sont codifiées aux articles 1636 B sexies et septies, 1639 A et du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT la décision de la commission finances de proposer une augmentation des taux des quatre taxes,

CONSIDERANT les débats échangés en séance, le Président a soumis aux voix l'augmentation des taux des quatre taxes en précisant que si l'augmentation des taux n'était pas validée, les taux resteraient inchangés à ceux de 2015.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE :**

- **ADOPTE** les taux suivants :

Libellé	Taux 2015	Taux appliqués en 2016 (%)
Taxe d'habitation	2.00%	**2.06%**
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2.46%	**2.53%**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4.83%	**4.97%**
Cotisation foncière des entreprises	24.93%	**25.68%**

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 1er avril 2016,

Le Président

Denis SEJOURNE